

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – VILLE

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 sera voté le 2 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce document budgétaire sera présenté à la commission Economie – Finances – Administration générale le 25 mars 2019.

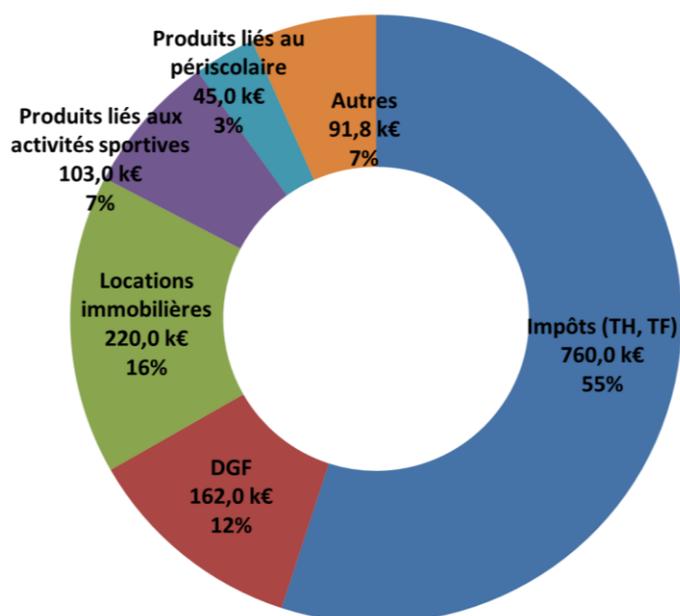
Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette et de ne pas recourir à l'emprunt ;
- de poursuivre l'assainissement de la dette de la ville qui reste pénalisante pour les investissements.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

	Voté 2018	CA 2018	BP 2019	% évol
Impôts (TH, TF)	749,6 k€	750,4 k€	760,0 k€	1,4%
Droits de mutation	41,7 k€	77,6 k€	35,0 k€	-16,1%
Autres impôts (électricité...)	23,5 k€	23,0 k€	23,0 k€	-2,1%
DGF	160,2 k€	164,8 k€	162,0 k€	1,1%
Produits liés aux activités sportives	120,0 k€	103,6 k€	103,0 k€	-14,2%
Produits liés au périscolaire	45,0 k€	47,6 k€	45,0 k€	0,0%
Locations immobilières	224,0 k€	230,3 k€	220,0 k€	-1,8%
Autres produits	45,8 k€	83,5 k€	33,8 k€	-26,3%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 409,9 k€	1 481,0 k€	1 381,8 k€	-2,0%



Les impôts directs représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la commune. Les taux d'imposition 2019 restent constants/

La DGF est stable par rapport à 2018.

Le budget communal est aussi alimenté par les revenus des locatifs (sociaux et commerciaux). Ces revenus pèsent d'ailleurs 16% dans le panier des recettes de fonctionnement, soit un poids identique au CA 2018.

Les produits liés aux activités sportives sont inscrits au regard des réalisations 2018. Ce montant est en diminution depuis 2017.

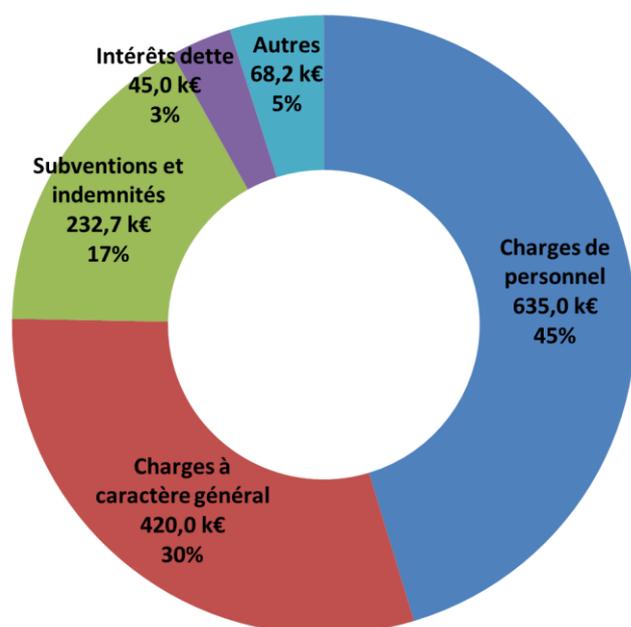
Les produits liés au périscolaire sont quant à eux stables par rapport à 2017.

Les autres produits sont composés des redevances pour stationnement, par les remboursements maladie, par des subventions ou encore du FCTVA de fonctionnement. Il faut noter une recherche active de financement par les services.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

	Voté 2018	CA 2018	BP 2019	% évol
Charges de personnel	645,5 k€	592,2 k€	635,0 k€	-1,6%
Charges à caractère général	423,7 k€	396,0 k€	420,0 k€	-0,9%
Autres charges de fonctionnement	257,1 k€	238,2 k€	232,7 k€	-9,5%
Charges d'intérêt de la dette	55,5 k€	54,2 k€	45,0 k€	-18,9%
Charges exceptionnelles	6,7 k€	2,5 k€	3,2 k€	-52,2%
Atténuation de produit	66,9 k€	65,9 k€	65,0 k€	-2,8%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 455,4 k€	1 349,0 k€	1 400,9 k€	-3,7%

Les charges de personnel sont en diminution de près de 2 % par rapport au voté 2018. La maîtrise de ce poste de dépenses est indispensable, au regard de son poids dans les dépenses de fonctionnement (45%).



Les charges à caractère général (prestations de services, fournitures, fluides...) sont également en diminution de près de 1% par rapport au voté 2018. La maîtrise de ce deuxième poste de dépenses est lui aussi indispensable.

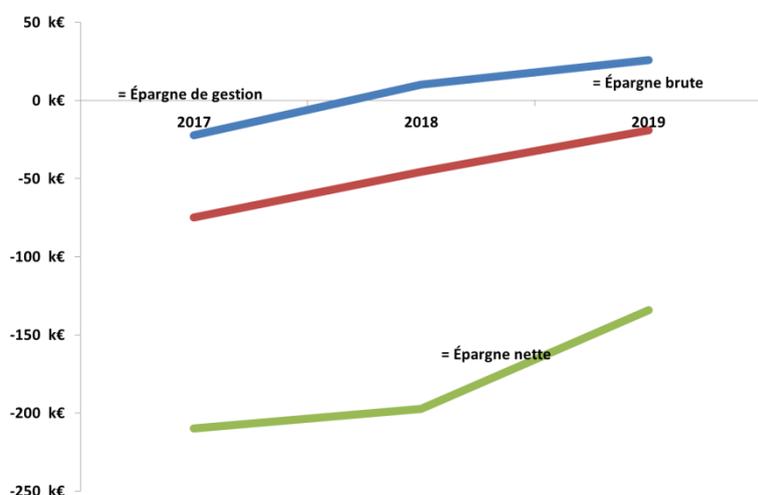
Les participations extérieures sont également en diminution par rapport à 2018 (-10%).

Il y a donc une recherche d'optimisation de la dépense publique avec des efforts quotidiens des services afin de revenir à une situation budgétaire stabilisée.

La charge des intérêts de la dette s'explique diminue fortement par rapport au voté 2018.

1.3. Les soldes intermédiaires de gestion

	2017	2018	2019
+ Produits de gestion courante	1 408 k€	1 410 k€	1 382 k€
- Charges de gestion courante	1 431 k€	1 400 k€	1 356 k€
= Épargne de gestion	-22 k€	10 k€	26 k€
- Charges financières	53 k€	56 k€	45 k€
= Épargne brute	-75 k€	-45 k€	-19 k€
- Remboursement capital de la dette	135 k€	152 k€	115 k€
= Épargne nette	-210 k€	-197 k€	-134 k€



Les soldes intermédiaires de gestion permettent de faire ressortir la capacité budgétaire de la commune à réaliser des investissements.

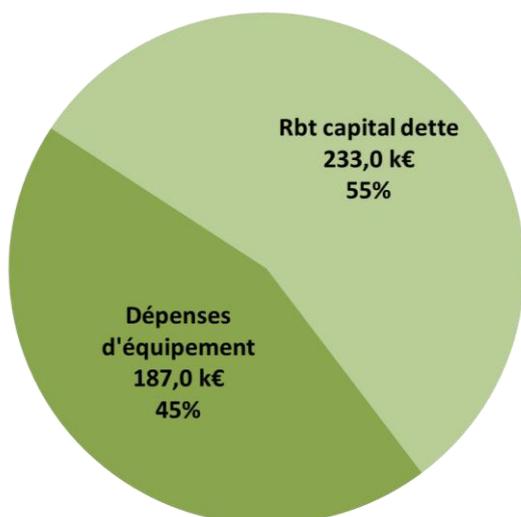
Depuis 2018, l'épargne de gestion est positive, suite à une gestion rigoureuse des services.

Les soldes intermédiaires de gestion font nettement ressortir une amélioration de la situation budgétaire de la commune.

2. La section d'investissement

2.1. Les dépenses d'investissement

	RAR 2018	BP 2019	TOTAL
Dépenses d'équipement	8,3 k€	89,3 k€	97,7 k€
Rbt capital dette	0,0 k€	116,5 k€	116,5 k€
TOTAL DEPENSES RELLES INV.	8,3 k€	205,8 k€	214,2 k€



En 2019, la commune consacrera 45% de ses crédits d'investissement aux opérations d'équipement, contre 70% au CA 2018.

Parmi les dépenses d'équipement il y a les travaux sur l'église (38 k€) financés par une subvention de 10 k€, de l'achat de matériel (tondeuse autoportée, souffleur, échafaudage, désherbage...) et des travaux divers.

2.2. Les recettes d'investissement

	RAR 2018	BP 2019	TOTAL
Affectation du résultat		173,7 k€	173,7 k€
Autres		15,5 k€	15,5 k€
Subventions et rbt TVA		26,2 k€	26,2 k€
Emprunt de financement		0,0 k€	0,0 k€
TOTAL RECETTES RELLES INV.	0,0 k€	215,4 k€	215,4 k€

3. Le désendettement de la commune

La commune reste pénalisée par un stock de dette important pour sa strate. Il faut toutefois noter un désendettement de 106 k€ en 2019.

	Montant initial	CRD au 01/01	CRD au 31/12
Emprunts ville	1 015,3 k€	494,4 k€	432,5 k€
Emprunts logement social	1 259,8 k€	1 021,1 k€	991,3 k€
Emprunts renégociés	380,8 k€	352,0 k€	337,1 k€
TOTAL	2 655,9 k€	1 867,5 k€	1 760,9 k€

Afin de poursuivre son désendettement, la commune n'inscrira pas de nouvel emprunt pour financer ses opérations d'équipement.